



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe et CAFEP

Section : Génie mécanique

Option : Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés (MSMA)

Session : 2024

**Rapport de jury présenté par : Monsieur Emmanuel SERNA, président du jury
Inspecteur général de l'Éducation, du Sport
et de la Recherche**

Sommaire

1.	Textes officiels de références	3
2.	Organisation du concours	3
3.	Statistiques	4
4.	La 1 ^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire	5
5.	La 2 ^{nde} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée	8
6.	La 1 ^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon	10
7.	La 2 ^{nde} épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury	12
8.	Conclusion	14

Remerciements

Le lycée Paul Langevin de Beaucaire a accueilli les épreuves d'admission de cette session 2023. Les membres du jury tiennent à remercier la Cheffe d'établissement du lycée et son directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

1. Textes officiels de références

Les textes officiels régissant les concours du second degré sont disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-referance-sur-les-concours-du-second-degre.html>

Le BOEN n°2 du 12 janvier 2012 traitant de l'organisation pour les candidats présentant un handicap est également consultable sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo2/MENE1132911C.htm>

2. Organisation du concours

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel - NOR : MENH2033187A

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045940484>

Le concours est composé de deux épreuves d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

Les épreuves d'admissibilité

L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à l'une des deux épreuves d'admissibilité est éliminatoire.

La première épreuve « Épreuve écrite disciplinaire » a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours. *Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures.*

La deuxième épreuve d'admissibilité est une « Épreuve écrite disciplinaire appliquée ». Elle a pour but de vérifier la capacité du candidat à élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique. Le thème est proposé par le jury ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation). Cette épreuve se fait à partir d'un dossier technique caractéristique de l'option choisie, fourni au candidat, et comportant les éléments nécessaires à l'étude. *Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures.*

Les épreuves d'admission

L'obtention de la note 0/20 à l'une des deux épreuves d'admission est éliminatoire.

La première épreuve d'admission est une épreuve pratique et orale de leçon. *Cette épreuve, de coefficient 5, dure 6 heures* et se décomposent ainsi :

- Des travaux pratiques encadrés (durée 4 heures).
- Une préparation de l'exposé (1 heure).
- Un exposé devant le jury (30 minutes maximum).
- Un entretien avec le jury (30 minutes maximum).

La finalité de cette épreuve est la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et l'option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques. L'exploitation pédagogique attendue est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel donnée. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique de la spécialité. Les travaux pratiques réalisés pendant la première partie de l'épreuve sont évalués par une note sur 10 points. L'exposé et l'entretien avec le jury sont évalués par une note sur 10 points.

La deuxième épreuve d'admission est une épreuve orale d'entretien avec le jury. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximums, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, ses études, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury de dix minutes maximums. La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les **valeurs de la République**, dont la laïcité, et les exigences du service public ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Cette épreuve, de coefficient 3, a une durée de 35 minutes.

3. Statistiques

	CAPLP	CAFEP	Total
Nombre de postes	15	1	16
Nombre d' inscrits	87	16	103
Nombre de candidats ayant composé	Épreuve écrite disciplinaire : 37 Épreuve écrite disciplinaire appliquée : 36		
Nombre de candidats admissibles	23	4	27
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	19	4	23
Nombre de candidats admis	15	1	16
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	0	0	0

4. La 1^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire

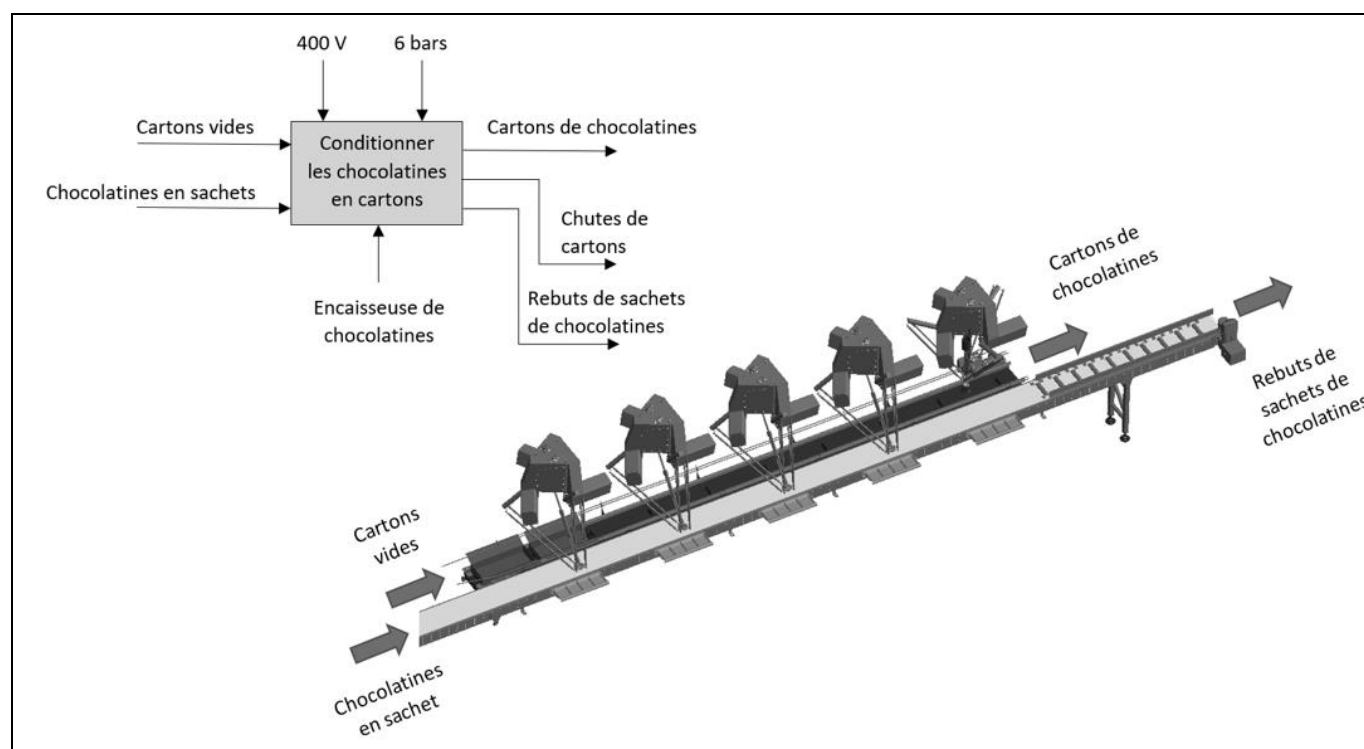
4.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours. Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures. L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

4.2. Support technologique de l'épreuve

Le sujet porte sur une ligne de production de l'entreprise québécoise « Première Moisson » qui se consacre à la fabrication et à la vente de produits de boulangerie, et plus particulièrement sur la machine « Encaisseuse de chocolatinnes », destinée au conditionnement de sachets de chocolatinnes en cartons. L'encaissage est réalisé au moyen de cinq robots delta en série. Chaque robot est placé dans une cellule individuelle. Un convoyeur apporte les chocolatinnes, et l'autre fonctionnant pas-à-pas apporte les cartons.

Les besoins de production ont augmenté de 20% et amènent le service maintenance à réaliser quelques améliorations.



4.3. Structure de l'épreuve

Le sujet amenait le candidat à traiter 5 parties portant sur le support présenté.

Partie 1 : analyse du poste « encaisseuse de chocolatinnes »

Dans cette partie, à partir de calculs de production et de TRS, le candidat doit justifier que l'augmentation de la cadence de production de l'ordre de 20% est possible pour la ligne de conditionnement et pour l'opérateur.

Partie 2 : préhension par le vide

Dans cette partie, le candidat doit analyser la technologie pneumatique de préhension par le vide installée sur le système et proposer une solution de remplacement permettant l'augmentation de la cadence.

Partie 3 : changement du motoréducteur

Il est nécessaire d'augmenter la vitesse du convoyeur de chocolatinnes. Le candidat doit choisir un motoréducteur avec variateur intégré et connecté, et définir les réglages nécessaires afin de les reporter sur une copie d'écran du logiciel.

Partie 4 : étude statique

Le remplacement des motoréducteurs pose un problème de maintenabilité. Le candidat doit effectuer une étude statique afin de dimensionner la potence qui permettra une dépose/repose plus aisée.

Partie 5 : optimisation de la consommation du groupe hydraulique de compactage des cartons

L'augmentation de cadence fait apparaître des problèmes liés à une température trop importante du fluide hydraulique. Le candidat doit analyser le circuit hydraulique et proposer une solution permettant de diminuer les pertes d'énergie par effet joule.

4.4. Commentaires du jury

Le sujet est découpé en cinq parties indépendantes, équilibrées en durée et en difficulté, traitant chacune d'un thème différent : analyse de production, pneumatique, électrique, mécanique, hydraulique avec écoresponsabilité. Le questionnaire est construit pour permettre une entrée facile dans chacune des parties, puis la difficulté augmente progressivement. Le jury constate que de nombreux candidats n'ont pas traité toutes les parties.

Concernant la première partie, de nombreux candidats ne sont pas parvenus à appliquer les formules données avec suffisamment de rigueur. Cela a fortement impacté l'interprétation des résultats et la conclusion.

La lecture et la compréhension des schémas pneumatiques et hydrauliques sont globalement insatisfaisantes. La représentation des symboles est approximative. La partie hydraulique est celle qui a le plus distingué les candidats : l'écart type est le plus important.

La partie statique n'est globalement pas maîtrisée. Les tracés « à la main » ont manqué de précision et n'ont pas permis d'obtenir des résultats précis.

4.5. Conseils aux futurs candidats

La maîtrise des lois fondamentales des domaines de la mécanique, de l'électricité et de la mécanique des fluides reste un élément fondamental pour la maintenance des systèmes mécaniques automatisés. Il est attendu du candidat une capacité à mobiliser ces différentes lois dans une approche pluritechnologique. Au-delà de la capacité à réaliser des calculs, il est attendu d'un candidat au concours une compréhension des grandeurs physiques et de leurs unités associées aux études menées. Le candidat au concours doit pouvoir mettre en perspective les résultats théoriques obtenus pour les confronter aux performances de la machine.

Le jury recommande aux futurs candidats de disposer d'une bonne connaissance de la structure de chaînes électriques, pneumatiques et hydrauliques classiques et une capacité à les schématiser.

Le jury conseille aux futurs candidats de bien lire l'ensemble des parties qui leur sont proposées. Bien que certaines problématiques semblent parfois difficiles à traiter de prime abord, les sujets sont conçus pour permettre leur traitement de façon guidée. Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur le soin à apporter à la copie (exemple : utilisation d'une règle pour réaliser les schémas). Il est attendu du candidat au concours une capacité à rédiger de manière claire et lisible les réponses demandées.

L'utilisation de la calculatrice facilite le traitement des questions et permet un gain de temps important.

4.6. Résultats des candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	6,99/ 20
	Note mini	5,01/ 20
	Note maxi	11,75/ 20

Six candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 5/20.

4.7. Résultats des candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	9,55/ 20
	Note mini	5,6/ 20
	Note maxi	12,35/ 20

5. La 2nde épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée

5.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique. Le thème est proposé par le jury ainsi que les dossiers techniques et ressources pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation, ...).

Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures. L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

5.2. Présentation succincte du sujet

Un enseignant est nouvellement nommé au lycée professionnel Jules FERRY.

Il a en charge les classes de 2nde PMIA, 1^{ère} MSPC et Tale MSPC.

Il intervient en enseignement de spécialité, co-intervention, accompagnement renforcé et chef-d'œuvre selon l'emploi du temps ci-dessous.

Il occupe le plateau technique avec deux collègues qui, pour l'aider à s'installer, lui proposent quelques activités qu'il doit s'approprier.

5.3. Structure de l'épreuve

L'épreuve était composée de quatre parties indépendantes :

- **Partie 1 : Analyse d'une séance de travaux pratiques**
Pour faciliter le début d'année scolaire de l'enseignant nouvellement nommé dans l'établissement, un collègue lui propose une activité qu'il a préparée. Il lui remet un document vierge ainsi que des documents déjà complétés par des élèves. Afin de s'approprier l'activité et d'y apporter au besoin une touche personnelle, l'enseignant nouvellement nommé doit analyser et réaliser lui-même l'activité, s'assurer qu'elle est conforme au référentiel et qu'elle s'inspire du vadémécum FDM PMIA.
- **Partie 2 : Analyse d'une activité élève**
À la lecture des documents élèves, il apparaît que certaines compétences ne sont pas acquises par une majorité d'entre eux.
L'enseignant doit proposer des solutions de remédiation.
- **Partie 3 : Préparation d'une séance de co-intervention**
Après analyse des documents des élèves, il apparaît que l'activité « Identifier les formes volumiques », qui prépare à la fabrication additive, n'est pas réussie par les élèves.
Ces difficultés pourraient être remédiées en co-intervention.
- **Partie 4 : Préparation d'une séance**
Les élèves de la classe de 1^{MS}PC, candidats scolaires d'un établissement public, doivent être préparés à la sous-épreuve certificative E31.b maintenance préventive d'un système, qu'ils passeront pendant leur année de première.
- **Partie 5 : Formalisation pédagogique d'un chef d'œuvre**
Cette partie vise à formaliser l'élaboration d'un chef-d'œuvre pour des élèves de 1^{ère} Bac Pro MSPC.
Celui-ci se prépare en amont, dès la classe de seconde.

5.4. Commentaires du jury

De manière générale, le jury constate que la grande majorité des candidats s'est préparée de manière satisfaisante à cette épreuve.

On peut toutefois regretter le manque de précision et de professionnalisme dans le vocabulaire utilisé, le manque d'application dans le document élève (non-respect de l'espace disponible) et le non-respect des consignes.

Les notes les plus faibles sont souvent associées à un manque de recherche dans la documentation ressource et à une difficulté à se projeter dans le rôle d'enseignant.

La compréhension des référentiels reste un élément essentiel pour extraire les informations utiles (compétences des métiers du professorat et de l'éducation, compétences professionnelles, indicateurs de performance, savoirs technologiques, etc.) et les exploiter dans l'élaboration d'un acte pédagogique.

5.5. Conseils aux futurs candidats

Le jury appréciera la clarté et le soin apporté à la syntaxe et à la bonne utilisation du vocabulaire usuel et technique.

Le vocabulaire inhérent à la fonction de professeur et à la didactique doit être connu des futurs candidats. Il est indispensable que les candidats sachent lire et exploiter un référentiel de formation en termes d'identification des compétences professionnelles, de compétences détaillées, d'indicateur de performance, de savoirs technologiques associés en réponse à une activité et tâche(s) définies par la problématique. Il ne s'agit pas de mémoriser de tels documents mais plutôt d'en comprendre l'organisation afin d'en extraire rapidement les éléments permettant de cadrer les activités pédagogiques.

Le jury invite les candidats à porter leur attention sur les étapes suivantes d'une intervention de maintenance:

- La préparation : une intervention doit être préparée en identifiant les matériels et équipements requis tout en définissant une méthode et/ou des procédures d'intervention ;
- La réalisation de l'intervention : elle doit prendre en compte l'organisation du poste de travail, la gestion des moyens et surtout le respect des consignes et procédures de sécurité ;
- L'évaluation : le découpage de l'activité en tâches auxquelles sont associés des actions (critères) et des indicateurs de réussite permet une évaluation objective et progressive des élèves.

La connaissance de divers moyens pédagogiques mobilisables par un enseignant (outils numériques, évaluations courtes sous forme de quizz, tests à distance, etc.) permet la formulation de propositions pédagogiques adaptées. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de parfaire leurs connaissances sur les modalités d'enseignement tels que l'hybridation, la co-intervention, le chef d'œuvre, l'aide personnalisée, ...

5.6. Résultats des candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve écrite disciplinaire appliquée	Moyenne	12,69/ 20
	Note mini	8,2/ 20
	Note maxi	15,83/ 20

5.7. Résultats des candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve écrite disciplinaire appliquée	Moyenne	14,79/ 20
	Note mini	13,13/ 20
	Note maxi	16,23/ 20

6. La 1^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon

6.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en trois temps :

- la réalisation de travaux pratiques encadrés (durée : 4 heures)
- la préparation à la présentation devant le jury (durée : 1 heure)
- la soutenance composée d'une présentation devant le jury (30 minutes maximum) et d'un entretien avec le jury (30 minutes maximum)

La réalisation des travaux pratiques encadrés s'effectue sur des systèmes didactisés disponibles dans les établissements scolaires. Cette partie permet au jury d'appréhender les compétences du candidat à mener une opération de maintenance corrective (diagnostic et intervention) et une opération de maintenance améliorative (définition d'une solution et intervention).

La soutenance permet au jury d'appréhender les compétences du candidat dans la transposition pédagogique des travaux réalisés dans la première partie de l'épreuve. À partir d'un contexte qui lui est proposé, le candidat doit exposer au jury l'organisation pédagogique envisagée et la description des activités demandées aux élèves.

6.2. Notes obtenues par les candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur la réalisation de travaux pratiques encadrés	Moyenne	7,5/ 10
	Note mini	2,76 10
	Note maxi	9,8/ 10
Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur la soutenance	Moyenne	5,52/ 10
	Note mini	1,33/ 10
	Note maxi	9,1/ 10
Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	12,87/ 20
	Note mini	5,5/ 20
	Note maxi	18,6/ 20

6.3. Notes obtenues par les candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur la réalisation de travaux pratiques encadrés	Moyenne	8,81/10
	Note mini	10/10
	Note maxi	10/10
Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur la soutenance	Moyenne	8,71/10
	Note mini	10/10
	Note maxi	10/10
Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	17,58/ 20
	Note mini	13/ 20
	Note maxi	20/ 20

6.4. Commentaires du jury

Concernant la réalisation des travaux pratiques encadrés, le jury constate que certains candidats passent trop de temps à la mise en service des machines retardant d'autant plus le constat de défaillance. La consignation électrique n'est pas toujours convenablement réalisée notamment en raison d'une maîtrise insuffisante du rôle des différents instruments de mesure et des différentes étapes de la consignation. La plupart des candidats parviennent à identifier la chaîne défaillante sans pour autant parvenir à déterminer l'élément défaillant.

Concernant la soutenance, le jury constate souvent que la proposition pédagogique manque d'approfondissement. Elle se résume parfois aux activités réalisées dans la phase de travaux pratiques encadrés. Le jury relève également la difficulté de certains candidats à extraire et exploiter les informations pertinentes du référentiel mis à leur disposition.

6.5. Conseils aux futurs candidats

Concernant la réalisation des travaux pratiques encadrés, le jury conseille aux futurs candidats de mieux structurer la démarche de diagnostic et de mieux appréhender le rôle des différents instruments de mesure. Une démarche structurée permet l'identification rapide de la chaîne défaillante, de la hiérarchisation des hypothèses de pannes et l'identification de l'élément défaillant. Une bonne maîtrise du rôle et de l'utilisation des différents instruments de mesure permet ensuite la réalisation des tests et l'élimination des hypothèses inexactes. Le jury recommande également aux futurs candidats de renforcer leurs connaissances sur les différentes technologies inhérentes au référentiel du baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés.

Concernant la soutenance, le jury recommande aux futurs candidats de consulter le référentiel du baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés. Il n'est pas exigé d'un candidat au concours de connaître ce document par cœur mais il doit pouvoir y trouver rapidement les éléments utiles à l'élaboration de sa proposition pédagogique. Le jury met également à disposition des candidats les repères pour la formation de ce baccalauréat. Une bonne connaissance de ces documents permettra aux futurs candidats d'en extraire les informations utiles à sa proposition pédagogique.

7. La 2nde épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury

L'épreuve permet de mesurer la manière dont le candidat se projette (ou non) dans le métier en termes de posture professionnelle. Elle est également révélatrice des valeurs portées par le candidat, de sa déontologie, de son éthique professionnelle et de la connaissance de ses droits et obligations en tant que fonctionnaire de l'État. Cette épreuve sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. Globalement, les candidats ont bien respecté le format de l'épreuve qui est davantage préparée que les années passées.

7.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve apparaît à partir de la session 2022 du concours.

Le candidat admissible doit transmettre une fiche individuelle de renseignement à destination du jury concernant ses diplômes/certifications et son parcours personnel et professionnel.

L'épreuve d'entretien avec le jury s'organise en deux parties :

- Première partie (durée 15 minutes) : le candidat présente oralement, pendant 5 minutes maximum, son parcours personnel et professionnel ainsi que ses motivations pour exercer le métier d'enseignant. Les échanges avec le jury permettent d'approfondir les points présentés par le candidat pendant les 5 minutes et inscrire son action dans un établissement scolaire.
- Deuxième partie (durée 20 minutes) : le jury expose deux situations professionnelles au candidat afin de mesurer son appropriation et sa capacité à faire partager les valeurs de la République ainsi que les exigences attendues du fonctionnaire. Chaque situation est présentée oralement au candidat et donne lieu à un échange de 10 minutes avec le jury. La première situation est une situation d'enseignement, la seconde est en lien avec la vie scolaire.

L'épreuve est notée sur 20, seule la note 0 est éliminatoire.

7.2. Notes obtenues par les candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	11,84/ 20
	Note mini	2/ 20
	Note maxi	20/ 20

7.3. Notes obtenues par les candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	15,63/ 20
	Note mini	7/ 20
	Note maxi	20/ 20

7.4. Commentaires du jury

Cette épreuve est révélatrice de la posture professionnelle du candidat mais aussi de son éthique, sa déontologie et ses futurs réflexes professionnels. Cette épreuve sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences professionnelles transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. De manière générale, les candidats ont bien appréhendé le format de l'épreuve mais elle semble insuffisamment préparée pour un nombre significatif de candidats.

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury constate que la majorité des candidats présente leur parcours de façon chronologique. Le jury apprécierait de la part des candidats qu'ils mettent davantage en évidence la plus-value que leur expérience antérieure peut apporter dans l'exercice de leur mission d'enseignant (c'est à dire être capable de mettre en évidence les compétences transférables). Un besoin de préparation et de structuration de l'exposé en amont est souhaitable. Les motivations présentées par les candidats sont souvent succinctes et consensuelles. Il serait opportun de développer les raisons profondes qui amènent le candidat à accéder à cette fonction afin que le jury puisse prendre la pleine mesure de ce qui anime le candidat. Le jury constate également que le référentiel des compétences des métiers de l'éducation et du professorat n'est pas connu de la plupart des candidats. Il en est de même pour les droits et les obligations en tant que fonctionnaire de l'état.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury constate avec satisfaction que les situations professionnelles sont, dans l'ensemble, bien comprises par les candidats. Les réponses apportées démontrent, pour la plupart, du bon sens et du pragmatisme des candidats. Toutefois, le jury constate parfois une analyse trop succincte des situations professionnelles. Peu de candidats parviennent à mettre en évidence les valeurs de la République et les exigences attendues du fonctionnaire en regard des situations professionnelles exposées. Les ressources et les partenaires (internes et externes à l'établissement scolaire) sont trop peu connus, beaucoup de candidats formulent des réponses dont le périmètre se limite à la classe ou à l'atelier.

7.5. Conseils aux futurs candidats

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de sortir d'une description purement chronologique de son parcours qui est déjà décrit sur la fiche individuelle de renseignements. Il est conseillé aux futurs candidats de mettre en évidence leurs expériences transposables dans le métier d'enseignant et d'explicitier la façon dont cette transposition est envisagée. Pour cela, les candidats peuvent s'appuyer sur leurs expériences acquises dans le monde professionnel, dans le monde associatif ou encore dans le cadre de travaux de recherche. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de bien approfondir leurs motivations pour éviter des réponses consensuelles.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de consulter et s'appropriier les différentes ressources à disposition du public sur les différents sites institutionnels. L'identification des valeurs de la République concernées par les mises en situations professionnelles exposées restent un élément d'analyse primordial pour déterminer des actions possibles. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de se projeter dans le rôle permanent d'éducateur d'un enseignant et ne pas réduire les actions envisagées à une réaction immédiate.

7.6. Ressources mobilisables

Afin de préparer cette épreuve, le jury conseille aux futurs candidats de prendre connaissance des documents et des sites suivants :

- La description de l'organisation et des attendus de l'épreuve d'entretien avec le jury (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>)
- Les droits et obligations du fonctionnaire (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>)
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du code de l'Éducation.
- Le vade-mecum « la laïcité à l'École » (<https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>)
- Le vade-mecum « agir contre le racisme et l'antisémitisme » (<https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>)
- « Qu'est-ce que la laïcité ? », Conseil des sages de la laïcité, janvier 2020
- Le parcours magistère « faire vivre les valeurs de la République » (<https://magistere.education.fr/f959>)
- « L'idée républicaine aujourd'hui », Conseil des sages de la laïcité
- « La République à l'École », Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF (<https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>)

8. Conclusion

Le jury regrette de devoir formuler à nouveau les recommandations suivantes :

Les candidats se présentant à ce concours doivent impérativement **préparer simultanément toutes les épreuves qui le composent**. Il ne faut pas attendre les résultats de l'admissibilité pour préparer les épreuves d'admission.

Il est fortement **recommandé aux candidats de se rendre dans un lycée professionnel**, afin d'approcher la réalité de l'environnement et des pratiques du futur métier de PLP Génie Mécanique option MSMA et de découvrir les aspects organisationnels d'un établissement (structure et fonctions des différentes catégories de personnels, procédures d'orientation, connaissance des différentes instances et de leur rôle).